



Conseil régional de l'Ordre
des chirurgiens-dentistes
de Midi-Pyrénées

Chères consœurs, chers confrères,

Grâce à votre participation, l'association Handident bénéficie aujourd'hui sur le plan national, de nouvelles avancées :

- une sensibilisation des institutions aux soins pour les personnes handicapées,
- l'autorisation de la prise en charge d'une prescription de transport médical par un chirurgien-dentiste.

Il est maintenant très important que nous obtenions des caisses primaires d'assurance maladie une dérogation pour un tarif spécifique concernant les personnes pour lesquelles les soins sont plus longs et difficiles à réaliser.

Nous vous rappelons la définition du handicap par l'OMS : « *Est handicapé un individu dont l'intégralité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, avec pour conséquence une autonomie, une aptitude à fréquenter (l'école) ou à occuper un emploi qui s'en trouvent compromises.* »

De nombreux chirurgiens-dentistes prodiguent des soins aux personnes handicapées dans leur cabinet. Il est important de pouvoir les répertorier.

C'est dans ce but que nous vous demandons d'aller sur le site internet **Handident Midi-Pyrénées** et de vous y inscrire officiellement, afin de donner une visibilité de la représentativité de vos actes. Votre anonymat sera bien entendu respecté vis-à-vis des pouvoirs publics.

Nous vous remercions de votre diligence.

Le président d'Handident,
Georges Mounet

Le président du conseil régional de
l'Ordre de Midi-Pyrénées,
Serge Fournier